

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le mardi premier décembre, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à 20 heures, en la Mairie de Chênex.

ORDRE DU JOUR :

- **Retour d'informations réunions CCG**
- **Informations d'urbanisme**
- **Évaluation des besoin fonciers dans le cadre de la révision du PLU**
- **Projet d'extension cantine**
- **Implantation définitive des chicanes**
- **Mobil home de l'association de chasse**
- **Décisions modificatives budget**
- **Suppression CCAS**
- **Divers**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} DECEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Nadège LAMARLE, Martine MABUT, Fabian BOURDIN, Jean-Luc ROTH, Stéphane MARECHAL, Julie DEYERMENDJIAN, Marianne RICARD, Léon DUVAL, Philippe PARENT, Mélanie MÜLLER-CARRILLAT, Stéphane ROZE, Patricia COLIN.

Excusé :

Léon DUVAL a été élu secrétaire.

1) Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 3 novembre 2015.

2) RETOUR D'INFORMATIONS REUNIONS CCG

Monsieur le Maire indique les différents sujets abordés de la dernière réunion du Conseil Communautaire du 30 novembre à la CCG et des dernières commissions:

- Point d'info sur le projet de village d'entreprises du Grand Châble
- Compte-rendu de la démarche TEPOS qui a permis de répondre à l'appel à projets pour le versement d'une subvention de l'Etat à hauteur de 80% sur 2 ans permettant de valoriser les actions en faveur de la transition énergétique
- Commission Aménagement Territoire Logement : volonté de cibler l'accession à la propriété pour les revenus modérés par l'octroi d'aides et la création de logements sociaux par la constitution d'un fonds financier

- Commission Sociale : travail mené pour une mutuelle pour toutes les personnes en difficultés et point d'étape du projet de rénovation/extension de l'EHPAD de St Julien en Genevois
- Commission Petite Enfance : bilan positif du transfert de la compétence petite enfance avec augmentation des recettes grâce à la création de places et bonne optimisation des temps de travail. Le nombre de place en crèche a augmenté deux fois plus rapidement que la population ces 6 dernières années, on observe une diminution de la pression sur les assistantes maternelles à domicile.
- Commission déchets : parution du guide des déchets ménagers à distribuer de manière utile aux habitants et insérer une version électronique sur le site de la commune.
Une précision est apportée quant à l'utilisation des déchetteries par les artisans : le paiement (au volume) sera exigé compte tenu du fait que la déchèterie est financée par les particuliers et une réglementation de l'utilisation en fonctions des horaires est mise en place (vendredi midi max pour les artisans). La déchetterie de Vulbens étant trop petite, un projet de broyeur et une usine de méthanisation sont à l'étude.

3) POINT D'AVANCEMENT DES PROJETS/TRAVAUX ET DIVERS

Un point d'avancement est fait sur l'ensemble des projets en cours :

- Décoration de Noël : Une nouvelle illumination a été mise en place cette année sur le sapin de la Mairie. Cette démarche est à poursuivre pour l'année prochaine.
- Travaux Chez Vauthier : le cheminement le long de la route est achevé.
- Le cheminement de la plaine de jeux a été également réalisé.
- Il a été constaté que les chemins de la commune sont toujours en très mauvais état et qu'une programmation de réhabilitation est à mettre en place .
- Travaux école : L'institutrice Coralie a demandé à que son écran soit déplacé dans sa classe pendant les vacances scolaires.
- CCG : Problème des fuites d'eau sur la colonne d'EP : afin de résoudre ce problème, il a été décidé de remplacer la section en cause plutôt que de continuer à réparer les fuites.

4) INFORMATIONS URBANISME

PC :

DP :

NUMERO	NOM	ADRESSE	PARCELLE	OBJET	DECISION
DP 074 069 15H0018	MORETON Eddy	230 Route de la Boutique		Véranda	Opposition
DP 074 069 15H0019	DUVAL François	149 Chemin du Château	A2366 et 610	Remblai	

CU :

NUMERO	NOM	ADRESSE	PARCELLE
074 069 15H0014	SCP DUJON MERLIN	250 Grande Rue 74350 CRUSEILLES	ZK 121 122 134 145
074 069 15H0015	SCP PISSARD	41 Grande Rue 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS	AK 159, 111, 155, 148
074 069 15H0016	SCP GOJON	3 av Napoléon III 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS	ZK 159, 111, 155, 148

5) PROJET D'EXTENSION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente la dernière version des plans de l'extension de la cantine et le chiffrage qui s'élève à 105 000€ en prenant en compte environ 9 500€ pour l'aménagement extérieur. Il faut compter environ 7 000€ pour rajouter une dalle sur le préau.

La 2^{ème} option consistant à prévoir une future extension de la salle de motricité sur l'extension de la cantine n'a pas été évaluée.

Il convient donc de demander un délai supplémentaire à l'architecte permettant de solliciter les utilisateurs (instituteurs et personnel communal) et d'évaluer leurs besoins pour cette 2^{ème} option.

6) IMPLANTATION DEFINITIVE DES CHICANES

Monsieur le Maire souhaite faire un tour de table pour recueillir l'avis de tous les conseillers sur l'implantation des chicanes sur la RD23 : faut-il décider d'une installation définitive ? poursuivre l'expérience ? ou bien changer de dispositif ?

En résumé, les conseillers ne disposent pas de suffisamment d'éléments objectifs pour décider de l'implantation définitive des chicanes. Il convient dans un premier temps de prolonger la période d'expérimentation d'un mois permettant d'installer les radars pour mesurer l'impact sur la vitesse, de revoir le sens de priorité depuis Valleiry, d'installer des panneaux de vitesse limitée à 30km/h, de régler le problème de la sortie du parking de l'école et de renforcer la barrière le long de la ferme et de l'aire de jeux pour éviter les éventuels contournements.

Mr Barroyer relance le sujet pour les chicanes du Biolay. Les élus considèrent qu'en raison de la longue phase de test réussie l'an passé, elles peuvent être installées définitivement.

7) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET

• DM N°5

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un virement de crédits pour les dépenses à caractère général.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après délibération, accepte le virement de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT **VIREMENT DE CREDITS**

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 60612 : Energie Electricité **+ 5 000 €**

Chapitre 022 – Dépenses imprévues **- 5 000 €**

• DM N°6

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de faire une révision de crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après délibération, accepte les révisions de crédits suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT
REVISIONS DE CREDITS

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 61522: Entretien de bâtiments + 2 000 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

Article 6411 : Personnel titulaire + 5 620 €

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services

Article 70848: Autres organismes + 2 000 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Article 7351: Taxe sur l'électricité + 1 000 €

Article 7381: Taxe de publicité foncière + 1 000 €

Article 7321: Attribution de compensation + 3 620 €

Au prochain conseil du mois de janvier, il conviendra de discuter de la liste des projets à inscrire au BP2016.

8) SUPPRESSION DU CCAS

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

En pratique, cette mesure revient à supprimer le budget annexe du CCAS en l'intégrant dans le budget principal de la commune et de confier ses missions à une commission communale spécifiquement constituée à cet effet.

Monsieur le Maire souhaite solliciter les avis des conseillers sur ce sujet.

A la majorité des voix (9 contre la dissolution), le CCAS est maintenu pour cette année.

9) REVISION PLU

Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement de la révision du PLU :

- l'évaluation des besoins fonciers a été définie de la manière suivante : 30% de logements collectifs (type Vert Pré), 40% de logements intermédiaires (type Carré de l'Habitat) et 30% de logements individuels.

- Une première version du PPAD va être transmise courant du mois de décembre ainsi que le porté à connaissance de l'État lors de la prochaine réunion des Personnes Publiques Associées du 17 décembre 2015.
- Le schéma d'orientation et d'aménagement est en cours de discussion en attendant des précisions du bureau d'études.
- La composition du groupe de travail a été modifiée : Mmes Lamarle et Müller-Carrillat n'en font plus parties et ont été remplacées par Mme Colin et Mr Roth.
- Une réunion publique est prévue le 15 janvier 2015 à 19h et une balade urbaine le même jour à 15h.

10) MOBIL HOME DE L'ASSOCIATION DE CHASSE

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'ACCA pour l'installation d'un mobil home. Après réalisation d'un bornage permettant de définir l'emplacement Chez Vauthier, il convient d'en préciser les modalités :

- réalisation de la tranchée électrique et branchement pris en charge par l'ACCA
- branchements eau potable et assainissement pris en charge par la commune
- habiller le bungalow pour une meilleure intégration visuelle
- installer une table à proximité pour promeneurs et permettre accès pour ravitaillement

Les membres de l'association sont également invités au conseil municipal pour échanger sur l'utilisation et entretien des chemins.

11) DIVERS

- L'association sportive de Chênex permettant d'organiser diverses activités grâce aux bénévoles pour les habitants de Chênex a été créée. Les statuts sont en cours de constitution.
- Il a été remarqué que l'eau du robinet avait un goût prononcé de javel ces derniers temps. Les services de la CCG vont être consultés à ce sujet.
- Organisation de la distribution des cadeaux de Noël des aînés
- Préparation du nettoyage de printemps pour une meilleure communication et participation
- Création du Conseil Municipal des Jeunes
- Avis favorable de la CCG pour le déplacement de l'arrêt de bus Chez Vauthier
- Prévoir peinture abri bus de la Boutique et installation miroir de sécurité au carrefour du Biolay

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Michel BARROYER	Fabian BOURDIN	Jocelyne COINDET
Philippe PARENT	Julie DEYERMENDJIAN	Marianne RICARD
Nadège LAMARLE	Martine MABUT	Stéphane MARECHAL
Mélanie MULLER CARRILLAT	Jean-Luc ROTH	Stéphane ROZE
Fabian BOURDIN	Léon DUVAL	Patricia COLIN